



**49<sup>e</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme**

**Point 4 – Dialogue interactif avec la Mission internationale indépendante d'établissement  
des faits sur le Venezuela**

Intervention du Luxembourg

17 mars 2022

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Ma délégation tient à remercier la Mission internationale indépendante pour sa mise à jour orale et salue son travail inlassable, important et irremplaçable. Nous exhortons les autorités du Venezuela de coopérer pleinement avec cette mission, ainsi qu'avec le Bureau de la Haute-Commissaire et tout autre mécanisme international et régional pertinent de protection des droits humains.

Le Luxembourg partage entièrement les préoccupations exprimées par la mission d'établissement des faits, notamment pour ce qui est des constats de violations continues des droits humains, telles que les exécutions extrajudiciaires, les cas de torture et de traitement inhumains, les violences sexuelles et sexistes, les disparitions forcées et les détentions arbitraires.

Toutes ces exactions continuent à se dérouler dans un contexte d'impunité quasi absolue. La corruption endémique à tous les niveaux, y compris dans le système judiciaire, dont l'indépendance et la transparence ne sont pas assurées, revient à nier l'accès à la justice au peuple vénézuélien. La répression systématique et injuste contre les médias indépendants et la société civile fait que l'espace civique est entièrement fermé.

Cet état des choses souligne l'importance du travail continu de la mission d'établissement des faits. Ma délégation continue à apporter un fort soutien à son mandat et invite les autres membres du Conseil à en faire de même.

Je vous remercie.

(226 mots)